

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1839 :

Grands-Bois - Cession d'un foncier cadastré section ES n°1148 partie à Madame MOUNISSY Suzy

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

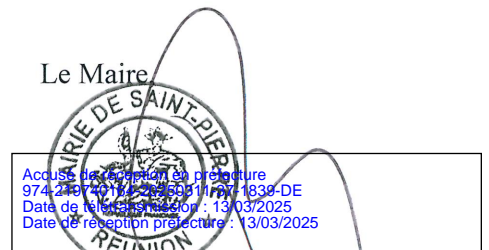
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974 240 747 (fax) - 240 9311 (tel) 1839-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE

Affaire n°37/1839 : Grands-Bois - Cession d'un foncier cadastré section ES n°1148 partie à Madame MOUNISSY Suzy.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et de sa valorisation, le Maire informe l'Assemblée que des actions sont engagées en vue de mettre fin aux occupations sans titre et aux empiètements sur le foncier de la Commune de Saint-Pierre. Quand cela est possible, et dans la mesure où le bien n'est plus concerné ou n'a plus ou pas d'intérêt pour un projet public, la régularisation de l'occupant sur place est envisagée.

Dans ce cadre, il y a lieu de régulariser l'occupation sans titre de Madame MOUNISSY Suzy sur la parcelle cadastrée section ES n°1148 partie située Impasse des Citronnelles (97410).

Vu le bornage contradictoire de délimitation et de régularisation établi par le cabinet Nicolas PALACIOS (géomètres experts) à la demande de Madame MOUNISSY Suzy (propriétaire de la parcelle cadastrée section ES n°1135) et indiquant qu'elle occupe une superficie indicative de 12 m² sur le bien communal cadastré section ES n°1148.

- Vu l'avis de France Domaine en date du 29/10/2024 réf. DS 18877624 valable jusqu'au 29/10/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• De CEDER à Madame MOUNISSY Suzy demeurant au 5 Impasse des Citronnelles 97410 Saint-Pierre, le bien ci-dessous désigné :

Foncier concerné par la cession (en l'état)

Référence cadastrale	Superficie apparente	Adresse	Situation
Section ES n°1148 partie	12 m ² environ (à définir par mesurage)	Impasse des Citronnelles (97410)	Empiètement

• **De FIXER les conditions de vente :**

. **Prix de vente** : moyennant le prix de **1200 € HT** en référence à l'avis des domaines susvisé valable jusqu'au 29/10/2025, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

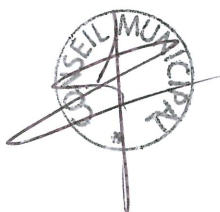
. **Paiement** : comptant

. **Délais de signature** : au plus tard le 29/10/2025 (date de la fin de validité de l'avis des domaines). Passé cette date et en l'absence de signature de l'acte de vente, le dossier deviendra caduc.

. **Destination** : régularisation de l'occupation sans titre

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• De L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250311-37-1839-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE